

DATE DE CONVOCATION : 13 AVRIL 2017

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – M. CLERC - B. LAFAYE – G. MIGNON - M. VILLEGER – K. GAI - J.P. SIMON – C. BONNEAU – G. MICHELY – E. GARNIER – P. ORMECHE - P. FRÉON – J.P. ZUCCHI – C. FULPIN – K. PERROIS – C. MESLIER - C. MECHAIN - M.H. AUBINEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉS POUVOIR : M.A. CHEVALIER donne pouvoir à G. MIGNON - E. RAMBEAU donne pouvoir à B. LAFAYE – S. HIBON-MINET donne pouvoir à M.H. AUBINEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS: M. A. CHEVALIER - E. RAMBEAU – S. HIBON-MINET - S. LABROUSSE – N. ARILLA

SECRETARIE DE SÉANCE: M H AIRINFAIT

OBJET : PROGRAMME NATIONAL NUTRITION SANTE : ADOPTION D'UNE CHARTE DU « BIEN MANGER À L'ÉCOLE »

Dans le cadre du Programme National Nutrition Santé, la Commune de Châteauneuf sur Charente est une ville réseau depuis 2015. Des formations sont proposées pour la mise en œuvre de ce dispositif.

Pour suivre cette démarche instaurée, il est proposé aux membres du conseil municipal d'adopter la charte du « Bien manger à l'école ».

Le Conseil Municipal

VU la délibération du 7 Mars 2017 validant l'inscription de trois agents pour ces formations

C'est pourquoi il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- ✓ D'adopter la charte du « Bien manger à l'école »

Après en avoir délibéré, **PAR 21 VOIX POUR**, le Conseil Municipal accepte l'ensemble des propositions formulées ci-dessus.

- ✓ D'adopter la charte du « Bien manger à l'école »

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Jean-Louis LEVESQUE